

COMMUNE D'ANIERES



Une inscription publique est ouverte en vue de l'engagement de
un/une procès-verbaliste

pour les séances des commissions du Conseil municipal qui ont lieu en soirée, généralement le lundi et le mardi, de 19h.30 à 23h.00 environ à la mairie d'Anières.

La personne retenue sera appelée aux tâches suivantes :

- Participation aux séances de commissions du Conseil municipal, prise de notes (séances enregistrées).
- Rédaction des procès-verbaux des séances de commissions du Conseil municipal.

Nous demandons :

- Formation commerciale.
- Parfaite maîtrise de la langue française.
- Aisance rédactionnelle et excellente orthographe.
- Flexibilité, entregent et parfaite discrétion.
- Autonomie dans le travail.
- Respect des délais pour la remise des procès-verbaux.
- Maîtrise des outils informatiques.
- Intérêt pour le secteur public.

Lieu de travail : Mairie d'Anières - Privé

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2022 ou à convenir

Les offres de service, avec curriculum vitae, copie de certificats et photo sont à adresser sous pli confidentiel jusqu'au 30 novembre 2021 à la mairie d'Anières – 5, chemin de La-Carignan – 1247 Anières ou à candidatures@anieres.ch.